Clinique Droit de cité



Rapport synthèse - Programme Vers un chez soi 2022-2023

 **Tables des matières**

[**Le Programme Vers un chez soi à La Clinique Droit de cité 3**](#_9w5mwzmnh6jo)

[**Mise en contexte des difficultés de cohabitation au centre ville (Quartier Saint-Roch) 3**](#_ra6rh5hbusz)

[**Problématique de la judiciarisation de l’itinérance 4**](#_opm5p8i2bwxx)

[**Point de vue et préoccupations concernant les enjeux de cohabitation et de la judiciarisation de l’itinérance selon différents acteurs : Partie d’analyse et recommandations de la Clinique Droit de cité 5**](#_rrr913y68tzv)

[Les tournées d’organismes 5](#_2q65uf5x7iaa)

[Les formations 6](#_hh6xlxaiu2ih)

[Les kiosques de sensibilisation et d’information 6](#_etvrvrg28t70)

[Le mouvement fécal 7](#_7mtuirwflgoa)

[Les ateliers créatifs 8](#_18sozu2qch2z)

[Des questionnaires distribuées aux résident.e.s et personnes qui fréquentent le quartier Saint-Roch 9](#_ssll5x331wr)

[**Synthèse du projet Vers un chez soi 13**](#_gyuom0xabl7)

[**Liste de références 15**](#_3sfix6vt8xxv)

#

#

# Le Programme Vers un chez soi à La Clinique Droit de cité

En terme de rappel, le projet dans le Programme Vers un chez soi à La Clinique Droit de cité avait pour objectif de faire émerger une réflexion collective au sujet de moyen alternatif quant à l’action de recourir à la police lors d'enjeux de cohabitation et de tensions sociales. Tout en trouvant des solutions pour éviter aux personnes marginalisées d’être judiciarisées.

Plus précisément lors de ce projet, nous avons rencontré des acteur.trice.s du milieu communautaire, des personnes en situation d’itinérance et des résident.e.s ou personnes fréquentant le quartier Saint-Roch. Nous rencontrions ces personnes afin qu’elles nous expriment leurs réflexions ainsi que leurs préoccupations au sujet des enjeux de cohabitation et de la judiciarisation de l’itinérance dans la ville de Québec. Dans le but de conscientiser et de sensibiliser divers acteur.trice.s de la population, nous avons fait des kiosques et des formations sur le sujet. Ce projet nous a aussi permis de récolter de l’information pertinente pour une future campagne sociale concernant l’abolition ou la modification de règlements municipaux discriminatoires de la ville de Québec.

Différent.e.s organisateur.trice.s communautaires ont participé à la réalisation des objectifs nommés précédemment. Cela nous a donc permis d’aborder les thématiques de la cohabitation et de la judiciarisation de l’itinérance sous plusieurs angles.

# Mise en contexte des difficultés de cohabitation au centre ville (Quartier Saint-Roch)

 En ce qui concerne le quartier Saint-Roch, situé dans la basse-ville de Québec, des individus avec une variété de modes de vie et de réalités vivent dans le même endroit géographique. Alors la notion de « vivre ensemble » peut sembler parfois un peu plus complexe. Dans le quartier, on y voit des personnes qui y travaillent, qui y magasinent, qui prennent un verre et qui profitent des parcs de ce quartier pour y lire un livre. Nous y voyons aussi des personnes en situation d’itinérance ou / et dans le besoin. Le quartier est riche en commerces et en restaurants, mais aussi en organismes communautaires et logements sociaux. Ainsi, on peut comprendre que des réalités se confrontent quotidiennement. Nous allons souvent apercevoir des commerçant.e.s qui vont avoir des enjeux de cohabitation avec un individu dormant fréquemment près de leur commerce. Des personnes qui fréquentent ou résident le quartier peuvent considérer les comportements de survie des personnes vulnérables comme dérangeants. Par exemple récupérer de la nourriture dans les poubelles, mendier, dormir dans un parc avec ses effets personnels près de lui ou faire du bruit dans l’espace public. Des mentalités différentes s'entrechoquent et une impuissance de ces résident.e.s / personnes qui fréquentent le quartier augmentent envers les individus marginalisés puisqu’ils ne connaissent pas ces réalités qui sont perçues comme « hors norme » socialement. C’est ainsi que les enjeux de cohabitation dans le quartier Saint-Roch se créent.

# Problématique de la judiciarisation de l’itinérance

 Il y a beaucoup d’éléments qui engendrent la judiciarisation de l’itinérance, mais il y a certaines causes sur lesquelles la Clinique Droit de Cité se concentre davantage. Pour revenir aux enjeux de cohabitation, les résident.e.s / commerçant.e.s / personnes qui fréquentent le quartier appellent parfois la police puisqu’iels ne savent pas quoi faire d’autre et parce que certain.e.s ont la pensée que les personnes marginalisées sont dangereuses. Un sentiment de peur et de crainte s’est construit socialement autour des personnes marginalisées. En effet, certaines personnes les associent à la criminalité et à des individus ayant des enjeux de santé mentale pouvant amener ces personnes à être imprévisibles. Donc, les habitants / individus qui fréquentent le quartier font parfois des plaintes et ont recours à un policier.ère pour des situations qui nécessitent plutôt un intervenant.e social. C’est ainsi que par le biais de jugement et de manque de connaissance sur le sujet, les personnes qui résident ou fréquentent le quartier judiciarise le phénomène de l’itinérance.

 Il y aussi tout l’aspect du profilage social qui est effectué de la part des policier.ère.s de la ville de Québec. Les policier.ère.s assument une identité marginalisée à une personne en observant des comportements, des habillements, des conditions de vie « hors norme ». Suite à ce jugement, iels appliquent un traitement différentiel (CDPDJ, 2009).C’est à travers le pouvoir discrétionnaire que les policier.ère.s détienne qu’iels créent le profilage social. En effet, un même règlement municipal sera appliqué à un individu, mais pas à un autre. Les policier.ère.s émettent des constats de flânage à des personnes qui semblent marginalisées, mais si cette personne détient un habillement plus standard la police n'interpelle pas cet individu. Voici un exemple de traitement différentiel.

De plus, nous pouvons aussi nommer le fait que certains règlements municipaux de la ville de Québec sont discriminatoires envers les personnes marginalisées. En effet, il y a des règlements municipaux qui vont viser directement les personnes en situation d'itinérance, par exemple, il est interdit de mendier ou de solliciter dans la rue ou dans un endroit public (2023, Ville de Québec, R.V.Q.1091,a. 11.) Par le fait même, ce règlement permet de judiciariser des comportements de survie liés au phénomène de l’itinérance. Cette législation contribue aussi à promouvoir ce profilage social puisque c’est les moyens légaux utilisés par les policier.ère.s.

# Point de vue et préoccupations concernant les enjeux de cohabitation et de la judiciarisation de l’itinérance selon différents acteurs : Partie d’analyse et recommandations de la Clinique Droit de cité

## **Les tournées d’organismes**

Un des meilleurs moyens afin de bien comprendre un phénomène c’est d'aller directement dans le milieu. C’est alors ce que nous avons fait à la Clinique Droit de cité, nous sommes allés à la rencontre de divers intervenant.e.s/travailleur.euse.s de rues directement dans leur organisme. Ceux-ci travaillent de près avec les personnes en situation d’itinérance. Ces tournées d’organismes nous ont permis de « prendre le pouls » général de la situation, d’entendre les préoccupations des organismes et d’avoir une vue d’ensemble sur la vie du quartier Saint-Roch.

Suite à ces rencontres, nous avons observé que les intervenant.e.s n’étaient pas complètement en connaissance de leurs rôles ainsi que de leurs droits lorsqu’il y avait des interventions policières près ou à l’intérieur de leur organismes. Les intervenant.e.s se questionnaient sur ce que les policier.ère.s avaient le droit ou n’avaient pas le droit de faire. Ainsi, iels désiraient avoir une meilleure connaissance de ce qu’est une intervention policière respectant le code de la déontologie policière. D’autres enjeux ont été nommés, tels que le manque de lits dans les hébergements pour les personnes en situation d’itinérance et les situations de cohabitation difficile entre les commerçant.e.s et les personnes en situation d’itinérance.

## **Les formations**

Lors de ce projet nous avions aussi pour objectif de faire des formations au sujet des interventions policières ainsi que sur la gestion d’un dossier judiciaire. Nous donnions ces formations aux participant.e.s fréquentant les organismes et aux intervenant.e.s. Dans le but de transmettre la bonne information, nous avons eu le souci de mettre à jour les deux formations et nos pamphlets de sensibilisation pour les commerçant.e.s/ résident.e.s. La formation concernant les interventions policières est celle qui répondaient le mieux aux besoins que nous avons observés chez les intervenant.e.s lorsque nous avions fait notre tournée d’organisme. En effet, celle-ci permet d’en apprendre plus sur les interventions policières. Par le fait même, cela a été la formation la plus demandée. Autant les participant.e.s des organismes que les intervenant.e.s qui ont participé à la formation sur les interventions policières, nous ont nommé qu’iels avaient acquis de nouvelles connaissances sur leurs droits en contexte d’intervention policière. Cela pouvait donc les aider dans leur travail ou leur quotidien.

## **Les kiosques de sensibilisation et d’information**

 La Clinique a aussi fait des kiosques de sensibilisation et d’information à propos du profilage social et de la judiciarisation des personnes marginalisées. Les kiosques d’informations dans les organismes communautaires rendaient nos services plus accessibles aux participant.e.s le temps d’un moment. En effet, des personnes prenaient des rendez-vous avec nous puisqu’iels s'apercevaient que nous pouvions les aider dans leur situation. Alors, ces kiosques nous ont permis d’avoir de nouveau participant.e.s à la Clinique. En ce qui concerne les kiosques de sensibilisation, nous avons eu la chance de faire des kiosques dans divers milieux, tels que les cégeps, des événements et les organismes communautaires. C’est ainsi que nous avons sensibilisé autant résident.e.s /personnes qui fréquentent le quartier, des étudiant.e.s que des personnes marginalisées. Nous sommes très heureux d’avoir abordé une aussi belle diversité de personnes. Nous croyons que cela à contribué à une meilleure sensibilisation des sujets que l’on porte à la Clinique Droit de cité puisque pour effectuer une réelle mobilisation collective, nous nous devons de sensibiliser les personnes de tous milieux confondus. Nous croyons que c’est un travail qu’il ne faut pas cesser de faire à la Clinique. Lors de ces kiosques nous présentions des exemples de règlements municipaux discriminatoires. Cela à fait beaucoup réagir, même que certaines personnes s'apercevaient qu’iels effectuaient cette infraction fréquemment alors qu’iels ne savaient même pas que c’était une règlement puisqu’iels ne s'étaient jamais fait interpellé à ce sujet. Cela illustre bien le profilage social et provoque une prise de conscience chez les individus. C’est à partir d’une prise de conscience collective que nous arriverons à mener des grands changements sociaux comme l’abolition de certains règlements municipaux qui sont discriminatoires dans la Ville de Québec. Un projet que nous aimerions porter dans le futur.

## **Le mouvement fécal**

L’automne 2022 et l’arrivée de l’hiver 2023 ont été des périodes d’inquiétude, d’insatisfaction et même de colère pour les personnes vivant de l’itinérance et les personnes préoccupées par l’enjeu. Le besoin de créer un espace de discussion, d'exutoire et de partager des idées d’actions concrètes à propos des préoccupations en lien avec l'itinérance était présent. Un mouvement citoyen a donc été créé sous le nom de mouvement fécal. La Clinique Droit de cité a donc organisé des soirées-pizza qui réunissait les citoyen.ne.s qui se préoccupent de l’état du phénomène de l’itinérance dans le quartier. Les personnes en situation d'itinérance y étaient tout autant conviées et certain.e.s y étaient présents. À la clinique Droit de cité, nous avons le souci d’intégrer les personnes réellement concernées dans les discussion/actions qui leur permette de défendre leurs droits et par le fait même reprendre du pouvoir d’agir sur leur situation. Nous croyons aussi que ce sont les experts de leur situation et que c’est eux qui sont en mesure de nous nommer leurs réels besoins.

De ces rencontres des préoccupations sont ressorties. Ce qui nous a été nommé : le manque de ressources en itinérance, l’hypothermie des personnes en situation d’itinérance, les personnes qui décèdent de froid, l’augmentation des intervenant.e.s en épuisement professionnel, l'inactivité et la passivité d’acteur.trice.s du milieu, la répression policière et simplement la colère des personnes en situation d’itinérance.

Les personnes avaient besoin de discuter sur le sujet, mais elles avaient aussi besoin d’accomplir des actions concrètes. Les citoyen.ne.s ont ressenti le besoin d’avoir des changements à ce qui attrait à l’itinérance. C’est ainsi qu’avec les membres du mouvement fécal, nous sommes allées au CA du CIUSSS pour nommer nos craintes en lien avec les mesures hivernales. Ce comité est aussi allé au conseil municipal pour aborder le sujet des personnes en situation d’itinérance qui meurent de froid l’hiver, puis qui est-ce qui allait en prendre la responsabilité si cela arrivait. C’est la question qui a été posée en rafale au maire. Les citoyen.ne.s avaient aussi la chance avant de poser leur question de faire un témoignage sur la situation. Cela à donc laissé un bel espace aux personnes participant à ce mouvement citoyen de s’exprimer devant le maire, la parole a été donnée concrètement aux personnes concernées. Iels sont aussi allés au conseil de quartier. En outre de ce mouvement, iels ont créé une forme pression afin que certain regroupement en itinérance agisse sur la situation.

Durant l’hiver c’était plus difficile, dû au fait que certain membre du comité était aussi intervenant.e dans le milieu de l’itinérance. Iels avaient donc moins de disponibilités puisqu’il y avait beaucoup de besoins sur le terrain. Ainsi la mobilisation et l’organisation des soirées-pizza étaient de plus en plus difficiles. Pour recréer un sentiment d’appartenance au sein du comité, il a été proposé de redonner un nouveau nom au mouvement. Les personnes ont finalement choisi le nom : mouvement rejoins-moi.

Ce mouvement a eu des retombées très positives. Le mouvement a été créé dans une période ou il y avait beaucoup de tension entre les différents acteur.trice.s du milieu en itinérance. Cela a réellement permis de rassembler les individus préoccupés par l’enjeu et les personnes en situation d’itinérance. Ceux-ci se sont senti écoutés, ont pu se libérer d’un certain poids en discutant et en trouvant des solutions pour agir. À travers les actions posées, plusieurs on pu retrouver une satisfaction à exprimer leur ressenti aux personnes ayant un certain pouvoir de changer les choses. Ainsi, iels ont retrouvé un pouvoir d’agir sur la situation. Ce mouvement a aidé à briser l’isolement durant l’hiver qui a été une période difficile et oùles personnes avaient besoin de soutien ainsi que de solutions.

## **Les ateliers créatifs**

Par le fait même, la Clinique a mis en place des ateliers créatifs qui rejoignent en autre les personnes marginalisées. Ces ateliers ont pour objectif de créer un espace de discussion et d’expression ainsi que démystifier des enjeux et concepts liés à la réalité des personnes marginalisées. Les ateliers créatifs sont encore en cours et nous réfléchissons à comment cela pourrait évoluer dans le futur. À travers ces ateliers, nous avons abordé les sujets de la cohabitation, de la judiciarisation de l’itinérance et du profilage social. Nous avons parlé de ces sujets avec des personnes marginalisées, des personnes résidant dans la ville de Québec et des enfants. Nous essayons à travers ces ateliers de comprendre comment chaque personne voit les enjeux liés à l’itinérance et la compréhension qu’ils en ont. Les ateliers créatifs sont aussi mis en place pour être un exutoire et un moment de rassemblement pour les personnes plus désaffiliées socialement. C’est un endroit où les personnes peuvent exprimer leurs émotions via l’art sans représailles (tout en se respectant les uns et les autres). Ces ateliers nous aident à faire un bon portrait des besoins de chacun en matière de cohabitation.

## **Des questionnaires distribuées aux résident.e.s et personnes qui fréquentent le quartier Saint-Roch**

La Clinique Droit de cité à aussi pris le temps de discuter avec les personnes qui résident et fréquentent le quartier Saint-Roch. C’est ainsi que nous avons fait remplir 30 questionnaires qui nous permettaient de collecter des données sur les sujets tels que la judiciarisation de l'itinérance et la cohabitation dans le quartier. Nous avons principalement collecté nos questionnaires en personnes, mais pour rejoindre le plus d’individus nous avions donné la possibilité d’y répondre aussi par courriel.

Nous tenons à préciser que les personnes ayant répondu aux questionnaires ont été choisies de manière aléatoire.Tout au long de cette collecte de données, nous avons eu le soucis d’avoir une diversité des personnes afin d’avoir un point de vue le plus représentatif possible, ce qui est difficile avec un échantillon de seulement 30 personnes. Le texte qui suivra est une synthèse des écrits récoltés par les questionnaires. La Clinique Droit cité vous partagera par le fait même ses réflexions ainsi que ses recommandations en se basant sur son expérience terrain.

Notre première question était : Selon vous, est-ce que vous pensez que dans la ville de Québec il y a du profilage social?

80% des personnes ont répondu que, oui, le profilage social existe dans la ville de Québec.

Notre deuxième question était : Comment, selon vous, se produit le profilage social?

 Les résident.e.s et personnes qui fréquentent le quartier comprennent la base de ce que représente le profilage social. Plus de la moitié des personnes ont nommé des éléments du profilage social et seulement quelques réponses étaient plus complètes. La majorité des personnes mentionne que l’on profile socialement des personnes qui ont des comportements ainsi qu’une apparence physique dit « hors norme ». Des personnes ont précisé dans leur réponse que ces éléments pouvaient faire en sorte que certaines personnes étaient plus ciblées par les policier.ère.s. Nous vous laissons ici deux réponses des résident.e.s/personnes qui fréquentent le quartier qui, selon la Clinique Droit de cité, illustre bien le phénomène du profilage social :

 « Le SPVQ profile régulièrement les personnes marginalisées. Le nettoyage de la ville aux endroits fréquentés par les gens de la rue. Les règlements municipaux (dormir dehors, ivresse publique, vagabondage, etc.) »

« Je suis sûr qu’on ne me demanderait pas « de circuler » si je dîne ou fait une sieste dans un parc de jour alors que je suis en chemise avec une simple boîte à lunch. Des personnes avec un look différent le seraient. »

La troisième question portait sur le sentiment que les résident.es / personnes qui fréquente détiennent lorsqu’iels circulent dans le quartier.

Selon les réponses aux questionnaires, les personnes se sentent généralement en sécurité dans le quartier le jour et iels n’ont pas vraiment d’inquiétude. C’est le soir et la nuit que les personnes semblent se sentir moins en sécurité. Les résident.es et les personnes qui fréquentent le quartier disent être témoins de gestes agressifs et/ou de violence dans le quartier Saint-Roch. Ce qui pourrait expliquer pourquoi les personnes se sentent moins en sécurité le soir/la nuit. Par contre, seulement quelques réponses aux questionnaires ont mentionné ou ont laissé croire que c’était relié au phénomène de l’itinérance. Avec les informations récoltées par les questionnaires, ceux-ci ne nous indiquent pas clairement que c’est les personnes en situation d’itinérance qui suscite cette violence. Nous pouvons seulement émettre le constat que les personnes qui résident ou fréquentent le quartier vivent et/ou sont témoins de situations pouvant être agressantes et/ou violentes.

 Il nous a aussi été dit que la présence de la police dans le quartier était rassurante et que des personnes en voudraient une plus grande. Tout en nous nommant qu’iels désiraient une plus grande présence policière, certain.e.s nous nommaient aussi vouloir une plus grande présence de travailleur.euse.s de rue ainsi qu’intervenant.e.s pour les personnes dans le besoin.

 Selon l'analyse que nous avons fait des questionnaires, les résident.e.s ou les personnes du quartier semblent croire que le travail des policier.ère.s et le travail des intervenant.e.s portent des mandats similaires. Une confusion semble s'être installée auprès de ces personnes en ce qui concerne le rôle des policier.ère.s et des intervenant.e.s .

Une personne participante à notre sondage à mentionné ceci : « La police essaie de faire un rapprochement avec les itinérants, par contre il y a un certain niveau ou je pense qu’il y a peut-être un travail à faire à deux vitesses. c’est-à-dire un rapprochement, une compréhension de la problématique mais en même temps il y a un certain niveau ou il y a des choses qui sont pas tolérables, pis on le tolère beaucoup plus dans le quartier que dans d’autre quartier. Pis je pense qu'à un moment donné il y a un certain niveau ou est-ce qu’il faut intervenir. Parce qu' il y a des choses qui se passent dans le quartier qui ne serait pas toléré ailleurs clairement. »

Le « rapprochement » que la police fait auprès des personnes en situation d’itinérance, est-ce vraiment à la police de le faire ou est-ce plutôt le rôle d'un.e intervenant.e social /travailleur.euse de rue? Si la police a besoin de faire ce rapprochement puisqu’iels sont de plus en plus en contact avec des personnes vulnérables alors il serait pertinent de repenser quelles situations nécessitent réellement un.e policier.e ou un.e intervenant.e. Il serait plus juste d’intégrer dans la ville de Québec une équipe d’intervention comme celle de l’équipe mobile de médiation et d’intervention sociale (ÉMMIS) de Montréal. C’est une équipe qui répond à des appels du SPVM, des demandes des organismes communautaires ou bien par eux même selon leurs observations. Elle offre de se déplacer rapidement sur les lieux, référencer et accompagner les personnes lorsque c’est nécessaire, s’occuper des enjeux de cohabitation liés à l’occupation des lieux publics et faire de la prévention directement sur le terrain (Ville de Montréal, 2023). Cette équipe a pour but d’intervenir lors de situations de crise ou d’enjeux de cohabitation dans les lieux publics (Ducas, 2023). C’est ainsi que les personnes marginalisées auraient les services adéquats et cela éviterait donc de les judiciariser puisque l’intervenant n’a pas le pouvoir d’émettre un constat. Nous croyons aussi que les résident.e.s et/ou personnes qui fréquentent le quartier se sentiront plus à l’aise et moins impuisant envers ce type de situation. En effet, la situation sera prise en charge par les bonnes personnes lors d’enjeux de cohabitation. De plus, les mandats des policier.ère.s et des intervenant.e.s seront mieux respectés donc plus clair pour tous. Nous croyons donc que ce serait une bonne alternative aux recours policiers lors d’enjeux de cohabitation et de l’occupation de l’espace public. Par contre, nous sommes pertinemment convaincues qu’il y a encore un travail à faire auprès des résident.e.s et/ou personnes qui fréquentent le quartier en ce qui concerne la sensibilisation à propos de la nuance à faire entre les comportements dérangeants et les comportements dangereux. C’est donc d'amener les personnes à mieux saisir quand le recours des policier.ère.s est nécessaire et ce qui est possible de faire avant d’appeler la police lorsque nous cohabitons avec des personnes vulnérables . Notre objectif est qu’autant les personnes vulnérables, les résident.e.s et les personnes qui fréquentent le quartier se sentent le plus à l’aise possible de se côtoyer quotidiennement.

Nous avons eu l’occasion de discuter avec des commerçant.e.s du quartier lors de la distribution de notre questionnaire. Le besoin d’être outillés en ce qui concerne les manières d’aborder une personne vulnérable semblait un besoin pour ceux-ci. Iels disent se sentir parfois impuisant envers ces situations et ne savent pas quoi faire d’autre que d'appeler la police. Alors encore une fois, une équipe comme EMMIS semblerait adéquate dans ces cas pour éviter les corps policiers. Tout en fournissant aussi des formations et des outils pour les commerçant.e.s ce qui les aiderait à mieux réagir.

En ce qui concerne la dernière question : changeriez-vous quelque chose de votre quartier si vous en aviez la possibilité?

Une réponse qui est revenue massivement est celle qui mentionnait le manque de soutien et de ressources pour les personnes en difficultés/en situation d’itinérance. Plusieurs personnes ont mentionné qu’il faudrait davantage d’abreuvoir, de refuge, de toilettes, de travailleur de rue et de logement social. La nécessité de bien répondre aux besoins de bases des personnes en situation d’itinérance a bien été nommée par les personnes qui fréquentent et résident.e.s le quartier de Saint-Roch.

Les questionnaires reflétaient aussi un espoir collectif. En effet, en lisant les réponses des questionnaires nous avons pu comprendre que les résident.e.s et les personnes qui fréquentent le quartier désirent de meilleures conditions de vie pour les personnes plus vulnérables. À travers différentes discussions, nous avons pu ressentir l’empathie et la prise de conscience que les citoyen.ne.s ont envers la situation des personnes marginalisées du quartier. Certain.e.s ont même nommé leur sentiment d’impuissance envers la situation et comment iels sont désolés de voir le nombre de personnes en situation d’itinérance augmenter. Nous avons pu aussi apercevoir que certains propos laissent entendre que les citoyen.ne.s désirent un quartier riche en mixité sociale et une cohabitation positive entre tous et chacun. Il suffit de mettre les solutions en place concernant les enjeux de l’occupation de l’espace public, une abolition des règlements municipaux discriminatoires et une continuelle sensibilisation à la population concernant les enjeux ainsi que de la réalité vécues par les personnes marginalisées. La Clinique droit de cité a envie de vous dire qu’il y a de l’espoir parce que beaucoup de personnes y croient déjà à un monde inclusif.

À travers les questionnaires, les personnes qui fréquentent et résident le quartier ont eu un espace où s'exprimer sur la situation. Les personnes nous remerciaient de prendre ce temps pour passer ce questionnaire. En ce qui nous concerne, ça nous a permis de récolter des information pertinentes sur les enjeux de cohabitation. Cela nous offre des pistes de réflexions sur ce qui pourrait être fait par les organismes communautaires pour améliorer la cohabitation du quartier. Par le fait même, nous avons fait connaître notre organisme à différentes personnes.

# Synthèse du projet Vers un chez soi

 Le projet Vers un Chez soi, nous a permis de rejoindre différentes personnes concernées de près ou de loin par les enjeux de la judiciarisation de l’itinérance ainsi que les enjeux de cohabitation. Nous croyons que ce projet à permis à tous et chacun de s’exprimer et même à certain de se mettre en action concrètement en lien avec le phénomène de l’itinérance. Cela à contribuer à augmenter le pouvoir d’agir de chacun des acteurs puisqu’en les interpellant nous les incluons un peu plus chaque fois dans le processus d’un quartier plus inclusif et juste pour tous. Nous pouvons constater que le milieu communautaire est fatigué ainsi qu’en manque de ressource et de financement. C’est fréquemment la période de l’hiver qui fatigue les intervenant.e.s puisqu’iels se retrouvent dans une période d’urgence. Ainsi, nos plans d’actions pour l’hiver devraient se faire de manière plus proactive afin d’être davantage prêt lors de cette saison. Les intervenant.e.s revendiquent pour que les personnes marginalisées soient en mesure de remplir leurs besoins de base quotidiennement. C’est aussi des éléments qui ont été nommés par les résident.e.s et personnes qui fréquentent le quartier. Les individus détiennent encore des préjugés sur les personnes marginalisées et un grand travail de sensibilisation sera encore de mise pour les années à venir, mais nous pouvons constater que les personnes sont en accord pour que les gens dans le besoin aient de meilleures conditions de vie. Les enjeux de cohabitation sont de plus en plus préoccupants dans le quartier Saint-Roch. Certain.e.s employé.e.s et commerçant.e.s se sentent impuisant envers la montée de l’itinérance dans la ville de Québec, ils ne savent plus quoi faire et chez certain cela engendre une montée de l’irritabilité envers les personnes vulnérables. Des outils, un accompagnement et des intervenant.e.s en médiation sociale comme ÉMMIS devront être de plus en plus disponibles pour les commerces du quartier et éviter la judiciarisation des personnes marginalisées lors de conflits de cohabitation. Finalement, la Clinique Droit cité désirait une abolition du profilage social ainsi que des règlements municipaux discriminatoire de la Ville de Québec.

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

#

# Liste de références

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2009). *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : Un profilage social.*

<https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/Fiche_1_profilage_definition.pdf>

Isabelle Ducas. (2023 18 janvier). Expansion des équipes d’intervenants sociaux pour désamorcer les crises. *La presse.* <https://www.lapresse.ca/actualites/2023-01-18/equipe-mobile-de-mediation-et-d-intervention-sociale/expansion-des-equipes-d-intervenants-sociaux-pour-desamorcer-les-crises.php>

Ville de Québec. (2023). Règlement R.V.Q. 1091. Règlement sur la paix et le bon ordre. <https://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/showdoc/cr/R.V.Q.1091/>

Ville de Montréal. (2023). Équipe mobile de médiation et d’intervention social (ÉMMIS).

<https://montreal.ca/articles/equipe-mobile-de-mediation-et-dintervention-sociale-emmis-20213>